

REGLEMENTS SPORTIFS PARTICULIERS – U21M

ARTICLE 1

a) Equipes :

Equipes provenant des brassages pré région départementaux ou interdépartementaux à compter de novembre.

b) Nombre d'équipes :

R1 : 8

c) Nombre de poules :

R1 – (Régionale 1) : 1 poule de 8

ARTICLE 2 : JOUR ET HEURE DU MATCH

Dimanche 11h00

ARTICLE 3 : REGLES DE PARTICIPATION

Les règles de participation sont applicables à la phase pré région organisée en championnat départemental ou interdépartemental.

a) Nombre de joueurs : 10 maximum

b) Equipe 1 : Types de licences autorisées (nombre maximum)

- 1C, 2C, OCT ou OCAST, 1CAST, 2CAST (Hors CTC) ou 1CASTCTC, 2CASTCTC : 5 maxi
- OC ou OCASTCTC : sans limite
- CASTCTC : pour les CTC, 7 licences AST CTC maximum et 3 licences C du club porteur minimum

c) Equipes réserves : Types de licences autorisées (nombre maximum)

- 1C, 2C, OCT ou OCAST, 1CAST, 2CAST (Hors CTC) ou 1CASTCTC, 2CASTCTC : **2 maxi**
- OC sans limite
- ASTCTC : Pour les CTC, 7 licences ASTCTC maximum et 3 licences C du club porteur minimum

ARTICLE 4 : SYSTEME DE L'EPREUVE

a) Montées des équipes départementales à compter de novembre :

Cette organisation sera étudiée en début de saison suivant les championnats U21M organisés sur le territoire de la Nouvelle-Aquitaine.

b) Phase régionale :

Régionale 1 : Les 8 équipes qualifiées sont réparties en une poule unique et disputeront des rencontres aller et retour.

ARTICLE 5 : PHASES FINALES

A l'issue de ce championnat, les 8 équipes de cette poule unique sont qualifiées pour les phases finales :

- Quart de finales en match A/R :

a = 8A/1A	et 1A/8A
b = 7A/2A	et 2A/7A
c = 6A/3A	et 3A/6A
d = 5A/4A	et 4A/5A

- Demies finales en match Aller et Retour :

Match aller : d/a c/b

Match retour : b/c a/d

- Finale entre les 2 vainqueurs

ARTICLE 6 : STATUT DE L'ENTRAINEUR

Voir statut de l'entraîneur